

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
Du 27 mars 2025

**Délibération n° 2025-034 – Finances – Approbation des comptes de gestion 2024 –
Budget annexe - Port de plaisance**

Membres en exercice	61
Membres présents	42
Membres ayant donné pouvoir	14
Membres intéressés (se retire du vote)	0
Votants	56
Abstentions (incluant refus de vote)	3
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	53
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 21 mars 2025, s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044).

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY (sauf pour le vote de la délibération N°2025-080), Michel CHARIAU, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINE, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michael GOUÉ, Pascal GROS, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ (sauf pour le vote de la délibération N°2025-081), Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Sylvain PIESSET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER (à partir du vote de la délibération N° 2025-023), Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Anthony VAUTIER (à partir du vote de la délibération N° 2025-055)

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES
Mme Isabelle BOLGERT à M. Laurent ROUSSEL
Mme Francine BOLLET à Mme Hélène MAGGIORI
Mme Gwenaél CLER à M. Thibault FLINE
Mme Marie HOLVOET à M. Pascal GROS

Mme Lamia KORT à M. Jean-Claude DELAUNE
Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY
M. Romain COQUERY à M. Pascal GOUHOURY (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044)
M. Daniel RAYMOND à M. Patrick POCHON
M. Thierry REYJAL à M. David DINTILHAC
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA (pour le vote des délibérations N° 2025-022 à N° 2025-054)

Membres absents :

M. Michel CALMY (pour le vote de la délibération N°2025-080)
Mme Anne GHYSSENS
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote de la délibération N°2025-081)
Mme Cécile PORTE
Mme Audrey TAMBORINI
M. Francis GUERRIER
M. Laurent SIGLER (pour le vote du procès-verbal du 30 janvier 2025 et pour le vote de la délibération N° 2025-022)
M. Cédric THOMA

Membres intéressés :

Le Président, pour le vote des comptes administratifs (délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044)
M. Romain COQUERY, via le pouvoir donné à M. Pascal GOUHOURY, Président, pour le vote des délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044

Secrétaire de Séance :

Jean-Philippe POMMERET

Références juridiques :

- **Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-12**

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la Commission Finances, ressources humaines et mutualisation du 12 mars 2025.

Le compte de gestion du comptable public est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

1. Justifier l'exécution du budget,
2. Présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la Communauté d'agglomération.

Une présentation succincte des comptes de gestion 2024 est effectuée ci-dessous.

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE 2024	Investissement		Fonctionnement		Totaux	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Montant des résultats cumulés au 31 décembre de l'exercice précédent	18 094,18 €	- €	- €	49 129,55 €	- €	31 035,37 €
Part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement au cours de l'exercice (c/1068)			- €		- €	
Opérations budgétaires de l'exercice courant	314 919,98 €	478 405,17 €	79 442,56 €	90 204,52 €	394 362,54 €	568 609,69 €
Résultat de l'exercice	- €	163 485,19 €	- €	10 761,96 €	- €	174 247,15 €
Résultats comptables cumulés au 31 décembre de l'exercice	- €	145 391,01 €	- €	59 891,51 €	- €	205 282,52 €
Montant des restes à réaliser	3 160,00 €	- €			3 160,00 €	- €
Résultat comptable des restes à réaliser	3 160,00 €	- €			3 160,00 €	- €
Résultats cumulés en fin d'exercice	- €	142 231,01 €	- €	59 891,51 €	- €	202 122,52 €
	Besoin de financement des opérations d'investissement	Excédent d'investissement de clôture			Résultat de clôture déficitaire	Résultat de clôture excédentaire

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Prendre acte de chacun des comptes de gestion joints en annexe, sans formuler de réserves ni d'observations,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité (3 abstentions : Mme Carole CHAVANCE, MM. Yann MOREAU et Patrick GAUTHIER) de :

- Prendre acte de chacun des comptes de gestion joints en annexe, sans formuler de réserves ni d'observations,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Jean-Philippe POMMERET



Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le 04 AVR. 2025
Date de mise en ligne le 04 AVR. 2025
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-034-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025